



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **Rapport d'orientations Budgétaires 2019**

Obligations légales et objectifs

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») concerne les CCAS.

Désormais, les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, doivent procéder au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance du Conseil d'administration dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le DOB permettra d'éclairer les membres du CCAS sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget. Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Depuis la loi NOTRe, le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote du conseil d'administration. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au contrôle de la légalité. Cette transmission doit s'opérer dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Puget-Ville présente son rapport d'orientation budgétaire 2019. Le CCAS accueille et accompagne le public en situation de précarité, tout au long de l'année. Il attribue des aides, et mène des actions en faveur des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Pour atteindre ses objectifs, il dispose d'un budget, avec ses recettes et ses dépenses.

Le présent rapport, support du DOB sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

LES AIDES

➤ AIDE SOCIALE

En 2018 :

- Mise en place d'une Mutuelle Communale
- Développer notre réseau partenaires (CAF, Pôle emploi, Mission locale, ...)
- Mise en place d'ateliers mémoire et prévention des chutes avec la participation de la Mutualité Française.
- Diverses campagnes de prévention par voie d'affichage (canicule, maladie de Lyme, démoustication,...)

En 2019 :

Comme les années précédentes, les actions proposées en 2019 vont viser les personnes âgées et les familles en difficulté. Ces aides seront soumises à conditions de ressources.

- **A destination des personnes âgées**

- Les bons de chauffage

- Vaccination contre la grippe

- Ateliers mémoire

- **A destination des familles**

- La banque alimentaire

- Bourse aux permis de conduire (Pass vacances en partenariat avec le service jeunesse)

- Kit de démarrage 6ème

- Aides ponctuelles

- Aide transport scolaire Lycéens

Les loisirs

Les moments de convivialité, de rencontres, de divertissement sont très appréciés par nos aînés.

Objectif : Créer du lien, de la solidarité et de la cohésion en offrant des animations aux personnes de 3^e âge et des familles. Aucune condition de ressources n'est requise, ces animations s'offrent à tous, et répondent aux attentes :

- **A destination des personnes âgées**

- Galette des rois

- Thé(s) dansant(s)

- Muguet du 1^{er} mai

- Les colis de Noël

- **A destination des familles**

- Organisation de sorties en partenariat avec le club Automne

- Fête des grands-mères et des petits-enfants

BUDGET PREVISIONNEL 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes			
	BUDGET 2018	Recettes Réalisées 2018	Proposition Budget Prévisionnel 2019
Excédent antérieur reporté	16 684.21 €	16 684.21	17 882.21 €
Mairie	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Conseil Départemental	1 500 €	1 675 €	1 600 €
Dons	100 €	285 €	100 €
Régie	1 200 €	992 €	1 000 €
Loyers perçus	7 812 €	7 889 €	7 900 €
TOTAL	32 296.21 €	32 525.21 €	33 482.21 €

Evolution des dépenses			
	BUDGET 2018	Dépenses Réalisées 2018	Besoins 2019
Alimentation	7 396.21 €	4 277.86 €	8 382.21 €
Fournitures de petit équipement (fêter et recevoir, ...)	2 000 €	137.90 €	2 500 €
Autres frais divers (cotisations BA)	1 100 €	645 €	1 100 €
Indemnités au comptable et aux régisseurs	100 €	0 €	0 €
Fêtes et cérémonies (orchestres, SACEM, muguet)	4 500 €	2 956.37 €	5 000 €
Aides (bons de chauffage, bourse au permis, inhumation, crèche)	15 000 €	4 979.34 €	14 000 €
Autres matières et fournitures	500 €	0 €	500 €
Location SATV	1 700 €	1 625 €	2 000 €
Admission en non-valeur		1809.58 €	0 €
Total	32 296.21 €	16 431.05 €	33 482.21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2018	Dépenses réalisées 2018	Proposition Budget Prévisionnel 2019
Ch21- Immobilisation corporelles	1 482.24 €	171.64	500.00 €

En 2019, le CCAS pourrait faire acquisition de mobilier de bureau nécessaire à l'agent mis à disposition du CCAS par la commune.

Dette du CCAS

A noter que le CCAS ne supporte aucun emprunt et que ces dépenses prévisionnelles sont susceptibles d'évoluer d'ici le vote du budget primitif et laisse le débat aux membres du Conseil d'Administration.